

Engagement politique et priorité donnée à la sécurité routière

Inscrivez-vous explicitement l'objectif « zéro victime »* (zéro mort, zéro blessé grave) dans votre programme municipal ?

Oui. Nous partageons pleinement l'ambition de réduire au maximum les accidents graves et mortels sur la voie publique. L'objectif de tendre vers « zéro victime » constitue une direction souhaitable pour les politiques publiques.

Notre approche consiste toutefois à agir de manière pragmatique et globale, en mobilisant plusieurs leviers : amélioration des aménagements urbains, sécurisation des abords des écoles et des lieux fréquentés, renforcement de la prévention et responsabilisation des comportements dangereux.

Nous souhaitons notamment améliorer la lisibilité et la sécurité des aménagements, développer l'accessibilité de l'espace public pour les piétons et les personnes à mobilité réduite, et renforcer la présence de la police municipale afin de lutter plus efficacement contre les comportements à risque.

Notre objectif est clair : faire reculer durablement le nombre d'accidents et améliorer la sécurité de tous les usagers de l'espace public, en privilégiant des solutions concrètes et adaptées aux réalités de Clermont-Ferrand.

La protection des usagers les plus vulnérables doit-elle constituer la priorité de votre mandat ?

La protection des usagers les plus vulnérables (piétons, enfants, personnes âgées ou personnes en situation de handicap) constitue un enjeu important de notre politique d'aménagement de l'espace public.

Notre mandat aura pour priorité d'améliorer la sécurité et la qualité de vie dans toute la ville, ce qui passe notamment par une attention particulière portée aux déplacements des publics les plus fragiles. Nous souhaitons en particulier renforcer la sécurité aux abords des établissements scolaires, améliorer l'accessibilité des trottoirs et des traversées piétonnes, et développer des aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes.

Ces actions s'inscrivent dans une approche plus globale visant à mieux organiser les mobilités, sécuriser l'espace public et favoriser une cohabitation apaisée entre tous les usagers, sans opposer les différents modes de déplacement.

Aménagements et partage de l'espace public

Êtes-vous favorable à rééquilibrer l'usage de l'espace public et des différentes mobilités en réduisant la place de la voiture ?

Notre objectif est avant tout de mieux organiser le partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement, afin de garantir à la fois la sécurité, la fluidité et l'accessibilité de la ville pour tous.

Nous ne sommes pas favorables à une approche consistant à réduire systématiquement la place de la voiture. À Clermont-Ferrand, la voiture reste un mode de déplacement indispensable pour de nombreux habitants, notamment les familles, les actifs, les seniors ou les professionnels.

Notre priorité est plutôt de retrouver un équilibre entre les mobilités, en améliorant la fluidité du trafic, en facilitant l'accès au centre-ville et en développant des alternatives crédibles lorsque cela est pertinent. Cela passe notamment par un assouplissement du plan de circulation, la réouverture de certains axes structurants et une meilleure organisation du stationnement.

Dans le même temps, nous souhaitons continuer à améliorer les conditions de déplacement des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite, afin de permettre une cohabitation apaisée et sécurisée entre tous les usagers de l'espace public.

Agirez-vous pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels ?

Oui, lorsque cela est pertinent et en concertation avec les habitants.

Notre objectif est de préserver la tranquillité et la sécurité des quartiers résidentiels, tout en maintenant une circulation fluide à l'échelle de la ville.

Nous souhaitons donc limiter le trafic de transit dans les rues qui ne sont pas conçues pour supporter des flux importants, notamment lorsque cela génère des nuisances ou des situations dangereuses pour les riverains et les piétons. Cela passe avant tout par une meilleure organisation du plan de circulation et une hiérarchisation plus lisible du réseau viaire, afin d'orienter le trafic vers les axes structurants.

Dans le même temps, nous veillerons à ne pas créer de reports de circulation pénalisants pour d'autres quartiers et à préserver l'accessibilité de la ville pour les habitants, les services et les activités économiques. Notre approche sera donc pragmatique et adaptée aux réalités de chaque quartier.

Autoriserez-vous certaines « rues aux enfants, rue pour tous* » (en collaboration avec les associations, comités de quartiers, collectifs de riverains...) ?

Oui, lorsque ces initiatives répondent à une demande locale et qu'elles sont organisées en concertation avec les habitants et les acteurs du quartier.

Notre approche privilégiera toutefois des initiatives ponctuelles et bien encadrées, afin de ne pas perturber durablement les déplacements du quotidien des habitants, des services publics ou des activités économiques.

Plus largement, notre objectif est d'améliorer la qualité et la sécurité de l'espace public pour tous, notamment par la rénovation des trottoirs, des parcours piétons et du mobilier urbain, ainsi que par une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Sécurisation des piétons

Pensez-vous que le trottoir doit redevenir un espace totalement réservé à l'usage piéton ?

Oui. Les trottoirs doivent en priorité être des espaces sûrs et accessibles pour les piétons, en particulier pour les personnes âgées, les enfants et les personnes en situation de handicap.

Nous serons particulièrement vigilants à ce que les trottoirs restent praticables et sécurisés, en luttant contre les stationnements gênants et en veillant à une meilleure organisation de l'espace public. L'amélioration de l'accessibilité constituera également un axe important, avec des aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes malvoyantes.

Plus largement, nous souhaitons engager un programme d'amélioration des parcours piétons et de rénovation de l'espace public afin de garantir des déplacements plus sûrs et plus confortables pour tous.

Un Plan Piéton* est-il déjà en place dans votre commune ?

Non

Le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)* est-il déjà en place dans votre commune ?

Non

Planification et régulation des vitesses

Prévoyez-vous de faire du 30km/h la norme de la vitesse maximale autorisée et de rendre exceptionnel le 50km/h (en le motivant) ?

Nous ne sommes pas favorables à l'instauration généralisée du 30 km/h sur l'ensemble de la ville. Les règles de circulation doivent être adaptées aux caractéristiques des rues et aux usages, afin de garantir à la fois la sécurité et la fluidité des déplacements.

En revanche, nous sommes favorables à déployer le 30 km/h dans les secteurs où cela se justifie, notamment dans les zones résidentielles, aux abords des écoles, des crèches et dans les rues où la cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes est particulièrement importante.

Notre approche privilégie donc une gestion différenciée des vitesses, combinant aménagements de voirie, signalisation adaptée et prévention, afin d'améliorer durablement la sécurité sans pénaliser le fonctionnement global de la ville et des déplacements du quotidien.

Si vous êtes amené à diriger une Métropole, vous engagez-vous à maintenir les routes métropolitaines à 80km/h (ou moins ex : 70km/h) ou à revenir à 80km/h si la vitesse actuelle est de 90km/h) ?

La fixation des limitations de vitesse sur les routes métropolitaines doit avant tout reposer sur une analyse précise des caractéristiques des axes concernés, de leur fréquentation et des enjeux de sécurité.

Nous sommes favorables à une approche pragmatique consistant à adapter les limitations de vitesse aux réalités de chaque infrastructure, plutôt qu'à appliquer une règle uniforme. L'objectif doit rester l'amélioration de la sécurité des usagers tout en garantissant la fluidité des déplacements à l'échelle métropolitaine.

Ainsi, lorsque les conditions de sécurité le justifient (configuration de la voirie, densité du trafic, présence d'habitations ou d'équipements publics) des limitations à 80 km/h ou 70 km/h peuvent être pertinentes. À l'inverse, certains axes structurants peuvent nécessiter une gestion différente.

Cette politique devra être menée en lien étroit avec la Métropole, dans une logique d'équilibre entre sécurité, efficacité des déplacements et cohérence du réseau routier.

Quelles actions vous semblent prioritaires pour faire respecter les limitations de vitesse ?

Pour faire respecter durablement les limitations de vitesse, il est essentiel de combiner aménagements de voirie, prévention et présence sur le terrain.

Les actions qui nous paraissent prioritaires sont les suivantes :

1. Des aménagements de voirie favorisant naturellement le respect des vitesses en particulier dans les zones résidentielles et aux abords des écoles.
2. Une présence renforcée des forces de police municipale, afin de lutter plus efficacement contre les comportements dangereux et les infractions répétées.
3. Des dispositifs de signalisation et de prévention, notamment des radars pédagogiques permettant de sensibiliser les conducteurs.
4. La mise en place ponctuelle de dispositifs de ralentissement dans les secteurs où la vitesse constitue un risque particulier.

Cette approche permet d'agir de manière durable sur les comportements, en combinant aménagement, pédagogie et contrôle.

Sécurisation des itinéraires cyclables

Le développement de la pratique cyclable est-elle une priorité ?

Le développement de la pratique cyclable fait partie des mobilités que nous souhaitons encourager, dans une logique d'équilibre entre les différents modes de déplacement.

Notre objectif est de favoriser les mobilités actives lorsque cela est pertinent, notamment pour les déplacements du quotidien, tout en veillant à maintenir une bonne accessibilité de la ville pour les habitants, les familles et les professionnels.

Cela passe notamment par le développement de stationnements vélo sécurisés, le soutien aux solutions de vélos à assistance électrique et une meilleure prise en compte du vélo dans les aménagements urbains lorsque cela améliore la sécurité et la fluidité des déplacements.

Nous souhaitons ainsi encourager l'usage du vélo de manière pragmatique, en veillant à une cohabitation équilibrée entre les différentes mobilités et à une organisation plus lisible de l'espace public.

Un Plan Vélo est-il en place dans votre commune (réseau cyclable, comité vélo, charte de qualité des aménagements cyclables) ?

Oui.

Si nous sommes élus, nous veillerons à évaluer et actualiser régulièrement cette politique, afin d'en améliorer l'efficacité et la cohérence à l'échelle de la ville et de la métropole.

L'objectif sera notamment de mieux assurer la continuité des itinéraires, de renforcer la sécurité des aménagements et de développer les solutions de stationnement vélo sécurisé.

Nous souhaitons également accompagner ces évolutions par des mesures facilitant l'usage du vélo au quotidien, notamment en soutenant les solutions de vélos à assistance électrique et le développement de garages sécurisés, afin de favoriser une pratique accessible au plus grand nombre.

Quelles actions vous semblent les plus importantes en matière de politique cyclable ?

Les politiques cyclables doivent avant tout viser à sécuriser les déplacements et à faciliter l'usage du vélo au quotidien, dans une logique de complémentarité avec les autres modes de transport.

Les actions qui nous paraissent les plus importantes sont :

1. Améliorer la sécurité et la continuité des aménagements cyclables, afin d'éviter les ruptures d'itinéraires et les situations dangereuses.
2. Développer des solutions de stationnement vélo sécurisé, notamment à proximité des équipements publics, des commerces et des pôles de transport.
3. Encourager l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien, en soutenant notamment les vélos à assistance électrique, qui permettent d'élargir la pratique à un plus grand nombre d'utilisateurs.
4. Mieux intégrer le vélo dans l'aménagement global de la voirie, afin de favoriser une cohabitation apaisée entre les différents modes de déplacement.

Cette politique doit rester pragmatique et adaptée aux réalités locales, avec pour objectif de favoriser l'usage du vélo lorsque cela est pertinent tout en garantissant la fluidité et l'accessibilité de la ville.

Politique de contrôle/sanction

Vous engagez-vous à renforcer le contrôle/sanction en particulier vis-à-vis des comportements dangereux ?

Oui. Le respect des règles de circulation est indispensable pour garantir la sécurité de tous les utilisateurs de l'espace public.

Nous souhaitons renforcer les actions de contrôle et de sanction à l'égard des comportements dangereux, en particulier ceux qui mettent directement en danger les piétons, les cyclistes et les autres utilisateurs. Cela passe notamment par un renforcement des moyens et de la présence de la police municipale, ainsi que par une coopération renforcée avec les services de l'État.

Nous mènerons également une action déterminée contre certains comportements particulièrement dangereux, comme les rodéos urbains ou l'utilisation de véhicules débridés, qui devront faire l'objet de mesures fermes, incluant la saisie et la destruction des véhicules concernés.

L'objectif est de **responsabiliser les comportements et de garantir un espace public plus sûr pour tous.**

Envisagez-vous la mise en place de radars urbains de nouvelle génération* ?

La mise en place de radars urbains de nouvelle génération pourra être étudiée, en lien avec l'État et les autorités compétentes, dans les secteurs où des problématiques de sécurité routière sont clairement identifiées.

Notre priorité reste avant tout d'améliorer la sécurité par des aménagements de voirie adaptés, la prévention et une présence renforcée sur le terrain, notamment grâce à des moyens accrus pour la police municipale.

Si l'installation de tels dispositifs peut contribuer à lutter contre des comportements particulièrement dangereux, elle devra être **évaluée au cas par cas**, dans une logique d'efficacité et de proportionnalité.

Prendrez-vous un arrêté interdisant la consommation et la détention dans l'espace publique de protoxyde d'azote ?

Oui. Nous sommes favorables à la prise d'un arrêté municipal visant à interdire la consommation et la détention de protoxyde d'azote dans l'espace public, afin de prévenir les comportements dangereux et les troubles à l'ordre public qui y sont souvent associés.

Cette mesure s'inscrit dans une politique plus large visant à renforcer la tranquillité publique et la sécurité dans l'espace public, notamment par un soutien accru aux moyens de la police municipale et par des actions de prévention auprès des jeunes.

L'objectif est de protéger la santé des usagers, d'éviter les pratiques à risque et de garantir un espace public plus sûr et plus respecté par tous.

Ferez-vous une priorité de la lutte contre les stationnements gênants ou dangereux, avec obligation de résultats ?

Oui. La lutte contre les stationnements gênants ou dangereux constitue un enjeu important pour garantir la sécurité et la bonne circulation dans l'espace public, en particulier pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les cyclistes.

Nous veillerons à renforcer les contrôles et les actions de prévention afin de limiter ces comportements, notamment dans les zones sensibles comme les abords des écoles, les trottoirs ou les passages piétons.

Cette action s'inscrira également dans une politique plus globale visant à mieux organiser le stationnement en ville, en améliorant l'offre existante et en facilitant le stationnement de courte durée pour les habitants, les artisans et les professionnels de santé.

L'objectif est de **garantir un espace public plus sûr, plus accessible et mieux partagé entre les différents usagers.**

Créerez-vous une brigade de police municipale spécialisée contre la délinquance routière ?

Notre priorité est avant tout de renforcer les moyens et la présence de la police municipale sur le terrain, afin de mieux lutter contre l'ensemble des comportements dangereux dans l'espace public, y compris les infractions routières.

Dans ce cadre, les policiers municipaux seront pleinement mobilisés pour prévenir et sanctionner les comportements à risque, notamment les excès de vitesse, les rodéos urbains ou les conduites dangereuses. Nous renforcerons également la coordination avec la police nationale et les services de l'État.

La création d'unités spécialisées pourra être étudiée en fonction des besoins, mais notre objectif principal est d'assurer une présence visible, réactive et efficace de la police municipale dans tous les quartiers, grâce à des effectifs et des moyens renforcés.

Sensibilisation et communication

Agirez-vous en matière de sensibilisation à la sécurité routière ?

Oui. La sensibilisation et la prévention constituent des leviers essentiels pour améliorer durablement la sécurité routière.

Nous souhaitons développer des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des usagers de la route, notamment les jeunes, afin de promouvoir des comportements responsables et le respect des règles de circulation. Des initiatives pourront être menées en lien avec les établissements scolaires, les associations et les acteurs locaux.

Ces actions devront également accompagner les politiques d'aménagement et de contrôle, afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les différents modes de déplacement et renforcer la sécurité de tous dans l'espace public.

Partagerez-vous les données publiques des verbalisations effectués par les agents de votre commune ?

Nous sommes favorables à une démarche de transparence sur l'action publique, notamment en matière de sécurité et de tranquillité publique.

Dans ce cadre, la diffusion d'informations agrégées sur l'activité des services municipaux, y compris les actions de contrôle et de verbalisation, peut être utile pour informer les habitants et mieux comprendre les enjeux de sécurité dans la ville.

Toutefois, ces données devront être partagées dans le respect du cadre légal et de la protection des données, et présentées de manière pédagogique afin d'éclairer les politiques publiques menées en matière de sécurité routière et de tranquillité dans l'espace public.

Des PDES (Plan de Déplacements Établissement Scolaire) et/ou PDE (Plan de Déplacements d'Entreprises) sont-ils en place sur votre commune ?

Oui, des démarches de plans de déplacements existent à l'échelle de la métropole et peuvent être mises en place dans certains établissements scolaires ou entreprises afin de favoriser des déplacements plus sûrs et mieux organisés.

Si nous sommes élus, nous serons favorables à encourager et accompagner ces initiatives, notamment lorsqu'elles permettent d'améliorer la sécurité des trajets domicile-école ou domicile-travail, de réduire les situations de congestion aux abords des établissements et de promouvoir des mobilités adaptées aux besoins des usagers.

Ces démarches devront être menées en concertation avec les établissements, les entreprises et les collectivités, afin de proposer des solutions pragmatiques et adaptées aux réalités locales.

Mettez-vous en place des campagnes de sensibilisation et communication autour de la sécurité routière ?

Oui. La sensibilisation et l'information du public constituent des leviers importants pour améliorer durablement la sécurité routière.

Nous souhaitons mettre en place des campagnes de communication et de prévention régulières, notamment en direction des jeunes, afin de promouvoir le respect des règles de circulation et de favoriser une cohabitation apaisée entre les différents usagers de l'espace public.

Ces actions pourront être menées en partenariat avec les établissements scolaires, les associations, les acteurs locaux et les services de sécurité, afin de mieux informer, responsabiliser et prévenir les comportements à risque.

Sensibiliserez-vous et formerez-vous les employés municipaux, chauffeurs de bus... au respect de la sécurité routière ? Mènerez-vous une politique d'exemplarité ?

Oui. Les collectivités doivent être exemplaires en matière de sécurité routière.

Nous veillerons à renforcer les actions de sensibilisation et de formation auprès des agents municipaux, notamment ceux amenés à conduire dans le cadre de leurs fonctions. Cette

démarche pourra également concerner, en lien avec les opérateurs de transport, les conducteurs intervenant sur le territoire.

L'objectif est de promouvoir des comportements responsables et une culture de la sécurité au sein même des services publics, afin que la collectivité joue pleinement son rôle d'exemplarité et contribue à diffuser les bonnes pratiques auprès de l'ensemble des usagers de la route.

Gestion des mobilités et de la transition écologique & climatique

Quelles sont les priorités de la municipalité en matière de mobilité ?

Les priorités de la municipalité en matière de mobilité seront de faciliter les déplacements du quotidien, améliorer la sécurité et garantir l'accessibilité de la ville pour tous.

Notre action reposera sur plusieurs axes :

1. Améliorer la fluidité de la circulation, notamment en réorganisant le plan de circulation et en réouvrant certains axes structurants afin de faciliter les déplacements des habitants, des familles et des professionnels.
2. Développer une offre de transports en commun performante et accessible, en lien avec la métropole et les opérateurs de transport.
3. Encourager les mobilités actives, notamment la marche et le vélo, en améliorant la sécurité des aménagements et les conditions de déplacement.
4. Mieux organiser le stationnement et l'accès au centre-ville, afin de soutenir l'activité économique et la vie des quartiers

L'objectif est de construire une politique de mobilité équilibrée, pragmatique et adaptée aux réalités de Clermont-Ferrand, permettant de mieux partager l'espace public entre tous les usagers.

La sécurité routière est-elle un levier essentiel pour améliorer le climat social ?

La sécurité routière contribue à la qualité de vie et au respect des règles dans l'espace public. Lorsqu'elle est bien prise en compte, elle participe à créer un cadre de vie plus serein et plus sûr pour les habitants.

Pour autant, l'amélioration du climat social repose sur un ensemble plus large de politiques publiques : sécurité et tranquillité publiques, qualité de l'espace public, présence des services publics, médiation et prévention.

La sécurité routière doit donc être considérée comme l'un des éléments d'une politique globale visant à améliorer la vie quotidienne et la tranquillité dans les quartiers, en

favorisant le respect des règles et la cohabitation apaisée entre les différents usagers de l'espace public.

La sécurité routière est-elle un levier essentiel de la transition écologique et climatique ?

La sécurité routière a avant tout pour objectif de protéger les usagers et de garantir des déplacements sûrs dans l'espace public.

Elle peut également contribuer indirectement à certaines évolutions des mobilités, notamment lorsque les aménagements favorisent des déplacements plus sûrs pour la marche ou le vélo. Toutefois, la transition écologique et climatique repose sur un ensemble plus large de politiques publiques.

Elle passe notamment par le développement de transports collectifs performants, l'encouragement des mobilités actives lorsque cela est pertinent, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la gestion durable de l'espace urbain.

La sécurité routière doit donc être intégrée dans une approche globale des mobilités et de l'aménagement de la ville, qui concilie protection des usagers, qualité de vie et transition écologique.

Gouvernance locale et implication citoyenne

Associez-vous les habitants/associations à la prise de décision et la gouvernance locale des politiques de mobilité et de sécurité routière ?

Oui. Nous souhaitons renforcer la concertation avec les habitants et les acteurs locaux dans l'élaboration des politiques publiques, notamment en matière de mobilités et d'aménagement de l'espace public.

Les habitants, les associations et les usagers doivent pouvoir être informés et associés aux réflexions sur les projets qui concernent leur quartier, afin de mieux prendre en compte les réalités du terrain et d'améliorer l'efficacité des décisions prises.

Dans cet esprit, nous souhaitons développer des démarches de concertation et de participation citoyenne, notamment à travers la mise en place d'une assemblée citoyenne tirée au sort, permettant de contribuer à la réflexion sur certaines politiques publiques locales.

L'objectif est de favoriser une gouvernance plus transparente, plus ouverte et plus proche des habitants.

De quelle façon envisagez-vous de gérer votre politique de sécurité routière ?

La politique de sécurité routière doit être conduite de manière cohérente et continue, en associant prévention, aménagement et contrôle, afin d'obtenir des résultats durables.

Nous souhaitons notamment :

- Améliorer la sécurité des aménagements urbains, en particulier aux abords des écoles, des équipements publics et dans les zones résidentielles.
- Renforcer la présence et les moyens de la police municipale, afin de mieux lutter contre les comportements dangereux et les infractions qui mettent en danger les usagers.
- Développer des actions de prévention et de sensibilisation, notamment auprès des jeunes et des usagers les plus exposés.
- Associer les habitants et les acteurs locaux aux réflexions sur les aménagements et les projets de mobilité, afin de mieux prendre en compte les besoins de chaque quartier.
- Informer régulièrement la population sur les actions menées et les résultats obtenus en matière de sécurité et de mobilité.

Cette politique devra s'inscrire dans une approche globale visant à améliorer la sécurité, la fluidité des déplacements et la qualité de vie dans l'espace public.